



VILLE DE RAMBOUILLET

Rambouillet, le 03 juin 2025

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la ville de Rambouillet se réunira **le jeudi 19 juin 2025 à 20h** précises, en salle du conseil municipal à l'hôtel de ville, pour délibérer sur les questions d'intérêt communal portées à l'ordre du jour ci-après :

## ORDRE DU JOUR

### COMMANDE PUBLIQUE

- Approbation du choix du concessionnaire et signature du contrat de concession de service public par affermage pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie

Conformément à l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales, la convocation pour le choix du délégataire de la DSP stationnement doit être envoyée 15 jours minimums avant l'examen en conseil municipal. Les autres points ne relevant pas de cette obligation seront envoyés dans le délai habituel des 5 jours francs.

Les documents non joints à la convocation sont consultables au secrétariat général.

Le maire,

Véronique MATILLON

